



ARRETE MUNICIPAL

N°2026/063/A du 24/06/2026
Permis de stationnement d'un
camion de déménagement le
17/08/2026 – 4 rue de la Forêt

Le Maire de BASSE-HAM,

-VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212-2 et L.2213-3,

-VU le Code de la route,

-VU le Code de la voirie routière,

-VU la demande d'autorisation en date du 16 juin 2026 présentée par la société DEMECO - Agence HEISS Claude Déménagement sise 24 rue des Potiers d'Etain - BP 25145 - 57074 METZ, pour le stationnement d'un camion devant le 4 rue de la Forêt, le lundi 17 août 2026, afin d'assurer un déménagement,

ARRETE :

Article 1 : La société DEMECO – Agence HEISS Claude Déménagement est autorisée à stationner un camion de déménagement devant le 4 rue de la Forêt, le lundi 17 août 2026.

Article 2 : Le stationnement devant le 4 rue de la Forêt sera réservé au camion de déménagement et le stationnement sera interdit à tout autre véhicule ce même jour.

Article 3 : Le permissionnaire a la charge de la signalisation de son chantier. Il est responsable des accidents éventuels survenus du fait de cette occupation du domaine public et veillera à préserver les droits des tiers. Il veillera également à maintenir la voie publique en état de propreté.

Destinataires : Mme le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Guénange, M. le Chef de service de Police Municipale, M. le Responsable des services techniques municipaux et la société DEMECO – Agence HEISS Claude Déménagement.

Date de mise en ligne : 25/06/2026
Date de notification : 25/06/2026



Le Maire,

Bernard VEINNANT